Conflict of Interest Act

APPENDIX TO THE SUMMARY STATEMENT

Sale of publicly traded securities held in a self-administered RRSP composed of at least one asset that would be considered controlled if held outside the plan

Loi sur les conflits d'intérêts

ANNEXE À LA DÉCLARATION SOMMAIRE

Vente de valeurs cotées en bourse détenues dans un REER autogéré composé d'au moins un bien qui serait considéré comme un bien contrôlé s'il était détenu à l'extérieur du régime ou du fonds